



www.swissperform.ch

*Gesellschaft für Leistungsschutzrechte
Société pour les droits voisins
Società per i diritti di protezione affini
Societad per ils dretgs vischins*

Règlement relatif à l'attribution du Prix du film de télévision suisse

2019

Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
CHE-107.723.519 MWST

T. +41 44 269 70 50
F. +41 44 269 70 60

info@swissperform.ch
www.swissperform.ch

C'est SWISSPERFORM qui décerne cette année les prix du film de télévision dans le cadre des Journées de Soleure.

1. Le Prix du film de télévision suisse 2019 est décerné dans quatre catégories :
 - Meilleur premier rôle masculin dans un film de télévision suisse
 - Meilleur premier rôle féminin dans un film de télévision suisse
 - Meilleur second rôle dans un film de télévision suisse
 - Prix du jury pour une actrice ou un acteur

2. Chaque catégorie est dotée de Fr. 10'000.-. Les prix vont directement aux lauréats.

3. Peuvent recevoir un prix les actrices et acteurs qui ont la nationalité suisse ou qui ont leur résidence habituelle en Suisse et qui ont collaboré à une production télévisée remplissant les conditions suivantes :
 - Il s'agit d'un téléfilm de fiction d'une durée d'au moins 70 minutes ou d'une série comptant au moins 6 épisodes d'une durée de 20 minutes au minimum.
 - Le film ou la série a été produit par une société de production indépendante domiciliée en Suisse.
 - Le film ou l'épisode de la série n'a jamais encore concouru pour le Prix du film de télévision suisse.
 - Le film ou la série est prêt à être projeté dans une version pour ainsi dire définitive le **3 octobre 2018**. Un montage brut peut être visionné sur entente préalable.

4. Les sociétés de production ayant produit un téléfilm de fiction ou une série qui remplit ces conditions doivent l'annoncer au plus tard jusqu'au **3 octobre 2018** aux Journées de Soleure pour pouvoir participer à la compétition.

Les films peuvent être inscrits en ligne en utilisant le formulaire à disposition sur le site des Journées de Soleure, à la rubrique « Branche & Presse / Inscription des films » à partir de la mi-août et jusqu'au **3 octobre 2018**

(http://www.solothurnerfilmtage.ch/home/page.aspx?page_id=7623).

L'inscription au Prix du film de télévision doit par ailleurs s'accompagner d'une liste complète des acteurs et actrices et de leur rôle, en précisant la nationalité (le cas échéant le domicile fiscal) de chacun d'eux (à télécharger sur le formulaire d'inscription).

Seules les clés USB sont acceptées comme copies de visionnement. Les formats haute définition suivants sont admis pour l'envoi (cf. Règlement « Panorama Suisse », point 2.3)

Quicktime avec format	.mp4	.m4v
Format vidéo:	Quicktime	Quicktime
Compression:	H264 MPEG-4	H264 MPEG-4
Codec:	AVC (avc1)	AVC (avc1)
Profil:	Main@L4.1	High@L4.0
Résolution:	1920x1080	1920x1080
Débit d'images:	25 fps progressif	25 fps progressif
Standard vidéo:	PAL	PAL
Débit binaire:	10 mbps	10 mbps

Lors de transcodage, veuillez activer « plusieurs passages ».

L'inscription du film est valable pour tous les acteurs et actrices de nationalité suisse ou ayant leur résidence permanente en Suisse qui collaborent à ce film.

5. Un jury composé de trois personnes choisit les lauréats de chaque catégorie parmi les personnes et les films en compétition. Les prix ne peuvent pas être partagés entre plusieurs personnes..
6. Les trois membres du jury sont désignés par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse en collaboration avec les Journées de Soleure. Seules peuvent être élues membres du jury des personnes qui sont en mesure de comprendre les films et séries en compétition dans leur langue originale. Les personnes impliquées dans la production des films ou séries en compétition ou celles qui travaillent pour des entreprises assumant une responsabilité financière à la production ou à l'exploitation des films ou séries en compétition ne peuvent pas être désignées. Les personnes désignées s'engagent à visionner de leur côté l'ensemble des films et séries en compétition et à se tenir à disposition pour une réunion du jury d'une journée entière.
7. En inscrivant le film, la société de production s'engage à autoriser les Journées de Soleure à le projeter à deux reprises sans rémunération.
8. Les prix seront décernés à l'occasion des Journées de Soleure 2019. Le festival choisit les extraits qui seront montrés à l'occasion de l'attribution des prix et s'occupe du montage.

Zurich, août 2018